

Le Pass City (Transvilles)

Le Pass City est un abonnement mensuel au réseau Transvilles à prix réduit en fonction des revenus perçus.

Le CCAS fournit une attestation permettant de bénéficier du tarif préférentiel en fonction des ressources.

A qui s'adresse la démarche ?

Aux Saint-Saulviens et Saint-Saulviennes aux revenus modestes

Validité :

⚠ L'attestation fournie par le CCAS est valable un an mais le Pass est à recharger tous les mois chez Transvilles.

Quel tarif ?

13,20 € ou 16,50€ ou 26,20€ par mois en fonction des ressources (voir document ci-joint)

Où faire la demande ?

Au CCAS pour obtenir l'attestation avant de se rendre en agence Transvilles

Comment faire la demande ?

- Se rendre au CCAS muni des pièces nécessaires
- Se rendre en agence Transvilles avec l'attestation complétée au CCAS

Pièces à fournir :

Au CCAS	A Transvilles
<ul style="list-style-type: none">• Une pièce d'identité• Avis d'imposition en cours ou de non-imposition• Justificatif de domicile• Une attestation de mission locale pour les jeunes	<ul style="list-style-type: none">• Une carte Pass Pass si vous en possédez déjà une• L'attestation remplie• Une pièce d'identité

INFOS

CCAS

140 rue Jean Jaurès
59880
Saint-Saulve

☎ 03 27 45 05 80

✉ accueilccas@ville-saint-saulve.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi :
8h15-12h et 13h30-17h30



www.ville-saint-saulve

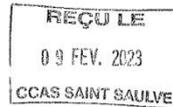
Hôtel de ville

146 rue Jean Jaurès 59880 Saint-Saulve

03 27 14 84 00

mairie@ville-saint-saulve.fr

SIMOUV

SIMOUV : SERVICE D'INFORMATION, DE MEDIATION ET D'ELABORATION URBAINE DU VILLESAULVOIS


BAREMES DE REVENUS APPLICABLES
POUR L'ATTRIBUTION DU PASS CITY MENSUEL

ANNEE 2023

Abonnement à 13,20 €/mois :

Nombre de personnes composant le foyer	Revenu annuel net imposable maximum
1	9 703 €
2	15 361 €
3	17 788 €
4	20 213 €
Personne supplémentaire au-dessus de 4	+ 3 878 €

Abonnement à 16,50 € / mois :

Nombre de personnes composant le foyer	Revenu annuel net imposable maximum compris entre
1	9 704 € et 13 670 €
2	15 362 € et 18 280 €
3	17 789 € et 22 330 €
4	20 214 € et 26 775 €
Personne supplémentaire au-dessus de 4	+ 3 878 €

Abonnement à 26,20 € / mois :

Nombre de personnes composant le foyer	Revenu annuel net imposable maximum compris entre
1	13 671 € et 15 623 €
2	18 281 € et 20 752 €
3	22 331 € et 25 185 €
4	26 776 € et 27 837 €
Personne supplémentaire au-dessus de 4	+ 3 878 €



www.ville-saint-saulve

Hôtel de ville

146 rue Jean Jaurès 59880 Saint-Saulve

03 27 14 84 00

mairie@ville-saint-saulve.fr